

PAGES

MANQUANTES

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Sa Sainteté Benoît XV et l'A. C. J. C.—Mgr Langevin—Instituts de religieuses et autres associations féminines de droit pontifical—La préfecture apostolique de l'Ontario-Nord—L'ostensoir—Concessions spirituelles aux collecteurs de la Propagation de la Foi dans les maisons d'enseignement—Le décret sur la communion quotidienne—Visite pastorale de Mgr Grouard—Le devoir du moment—Vice-province rédemptoriste ruthène—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Ignace Bourget—Une page d'histoire—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVIII

1 et 15 SEPTEMBRE 1919

Nos 17 et 18

SA SAINTETE BENOIT XV ET L'A.C.J.C.

Nous avons agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des sentiments de dévouement et de filial attachement des membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, et Nous avons été heureux d'apprendre que, selon le témoignage de leurs Pasteurs vénérés, ils sont restés fidèles à leur chère devise : Piété, Etude, Action. Les progrès réalisés par l'Association, organisée aujourd'hui dans plusieurs diocèses, les constants résultats obtenus sont le présage de son développement à l'avenir, et surtout des fruits précieux de vie chrétienne qu'elle est appelée à porter dans ses membres et au sein de leurs familles, du bien qu'elle est destinée à opérer dans les différentes classes de la société.—Aussi, à l'exemple de Notre Prédécesseur de sainte mémoire, le Pape Pie X, Nous adressons Nos paternels encouragements à cette Association, et, implorant sur elle l'abondance des bénédictions divines, Nous accordons de grand coeur à ses membres et à leurs familles, particulièrement à son aumônier général, aux membres de son Comité central et de ses Unions régionales, la Bénédiction Apostolique.

Rome, du Vatican, le 11 avril 1919.
Benedictus PP. XV.

—L'épiscopat catholique d'Irlande s'est réuni, le 14 juin dernier, à Maynooth, sous la présidence de S. E. le cardinal Logue, primat d'Irlande. Tous les évêques étaient présents, sauf Mgr Walsh, empêché par la maladie. L'assemblée a adopté à l'unanimité une résolution condamnant le présent système de gouvernement en Irlande et réclamant, sans retard, l'autonomie pour ce pays.

MGR LANGEVIN (1)

"Il en est qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants. — Léon XIII, (Sapientiae Christianae)

"Un homme vient de mourir qui était un homme; un évêque vient de mourir, qui était un évêque." C'est ainsi que Léon Gautier annonçait la fin de Mgr Freppel, ce vieux soldat frappé au milieu de la grande bataille, et qui confondait dans un même amour l'Eglise et la Patrie. Ces paroles nous reviennent à la mémoire au moment où nous tâchons de revivre les heures de juin 1915, quand la mort terrassa Mgr Louis-Philippe-Adélarde Langevin, archevêque de Saint-Boniface. Ce militant que Son Eminence le Cardinal Bégin appela alors "un défenseur de la foi et de notre race", est vraiment le champion qui là-bas protestait avec énergie, quand on insultait Jésus-Christ ou l'Eglise, ou qu'on nous contestait l'un ou l'autre de nos droits si vaillamment conquis par tout le pays.

C'est qu'au jour de la prise de possession de son siège, Mgr Langevin entendait la grande voix de ses prédécesseurs lui crier de conserver le dépôt à lui confié: pure doctrine de Jésus-Christ telle qu'enseignée par la Sainte Eglise catholique; droits scolaires, alors comme aujourd'hui, si malheureusement foulés aux pieds. Lisez ces lignes écrites avec toute la spontanéité de son âme d'apôtre et de lutteur: "Comme hommes libres, comme chrétiens surtout, nous devons maintenir les droits inaliénables que la loi naturelle confère aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants. Au nom de ces droits sacrés, sauvegardés par les traités les plus solennels, les promesses royales elles-mêmes, et reconnus par le tribunal de l'Empire britannique, que dis-je? par Sa Majesté elle-même en conseil; au nom de la justice et de l'équité, et pour l'honneur du drapeau britannique et de la province de Manitoba, Nous ne cesserons de réclamer nos écoles catholiques." (2)

D'aucuns ont sans doute trouvé que cette âme puissante réclamait avec trop d'éclat. Disons tout de suite qu'il nous plaît de ranger Mgr Langevin dans la catégorie des grands évêques dont saint Grégoire de Nazianze, leur contemporain, a dit: "Quelque doux et traitables qu'on les connaisse d'ailleurs, ils ne supportent point de devenir modérés et faciles, quand le silence et le repos trahiraient la cause de Dieu; alors ils sont ardents à la lutte, impétueux dans le combat (car ici le zèle c'est une flamme), et ils sacrifieraient tout plutôt que d'omettre rien du devoir."

Ces paroles, l'archevêque de Saint-Boniface ne les a jamais oubliées. On l'a toujours vu plein d'ardeur pour la cause de Dieu et la cause de sa

(1) Nous reproduisons avec plaisir et gratitude cet énergique article que M. l'abbé Philippe Perrier a publié dans l'Action Française de juillet. Il fait partie d'une série d'articles sur les précurseurs de l'action catholique et française au Canada.

(2) Mandement de prise de possession de Mgr Langevin.

patrie. Il n'a point cherché la lutte, il ne la désirait point, car si l'évêque lutte, c'est que l'Eglise souffre, que les droits des siens sont sacrifiés. Les politiques infatués de ce qu'ils appellent l'esprit de tolérance permettent bien à l'évêque de prier, de bénir, de pardonner; ils supportent même chez lui l'apparence de l'action publique, à condition qu'il reste dans les généralités reconnues inoffensives. Mais veut-il combattre l'impiété de manière à gêner les impies, il manque de mesure: s'il précise les doctrines de l'ennemi, s'il le nomme, il manque de charité; s'il touche aux questions religieuses mêlées aux questions politiques, il manque de prudence. Le mot est lancé. Prudence! que de capitulations l'on fait en ton nom! Ici comme ailleurs, nous sommes plus ou moins imbus de libéralisme, et nous aimons trop la théorie du moindre mal: le vrai bien en souffre. Nous poussons trop loin le système de la tolérance et des concessions: on oublie que l'opportunisme "est un vice contraire à la prudence, parce qu'il fait fi de la vérité." (1)

Le parti des transactions, qui aime à s'appeler le parti de la conciliation, essaie d'affaiblir la vérité; on veut que celle-ci consente à respecter l'erreur et la spoliation des droits les plus chers à l'Eglise, à une race qui ne veut pas mourir. C'est ainsi qu'on arrive à déplorer les maux si bien décrits par le Père Janvier: "Avouons-le franchement, plus d'une fois, nous avons manqué de décision, et cette faiblesse a été le principe de mécomptes et de malheurs que chacun déplore trop tard. Sans doute à certaines heures, la tâche du pouvoir est difficile; un mot maladroit, un faux pas, un geste téméraire risquent de compromettre l'avenir et la fortune d'un peuple. Je conviens de tout cela et j'estime que nous devons être indulgents pour ceux qui ont erré par excès de timidité. Cependant, je suis obligé de rappeler que l'on n'est point capable de gouverner si l'on n'est capable de résoudre, au moment voulu, les problèmes compliqués; si, par crainte des oppositions, des critiques, des responsabilités, on recule devant les actes et les bienfaisants décrets réclamés par l'intérêt de tous; que l'excès de prudence n'est plus de la prudence." (2)

Mgr Langevin aimait trop l'Eglise et son pays pour n'être pas homme de combat. Il ne garda dans aucune lutte la neutralité. Pouvait-il être neutre, quand les intérêts de la religion étaient en cause, quand on refusait aux siens le droit de parler la langue des aïeux? Pouvait-il, sous prétexte de modération, de sagesse, de conciliation, se prêter à des compromis de nature à entamer les droits de la vérité et le droit naturel?

Le compromis offre parfois des avantages transitoires sur les questions de fait; il est toujours dangereux au point de vue des principes. Aussi Mgr Langevin l'a-t-il toujours repoussé. Il voulait sauvegarder

(1) "Exposition de la morale catholique. La prudence chrétienne," carême 1917, p. 19, Père Janvier.

(2) "Prudence", Père Janvier, p. 126.

avant tout la pureté des doctrines et voyait dans la netteté des opinions la plus sûre des tactiques.

Evêque, il s'engageait à être le vigilant gardien de la vérité, au besoin son vengeur. "Je suis évêque, aurait-il pu dire avec Mgr Pie. Je suis parmi vous le consul de la Majesté divine. Si le nom du roi, mon maître, est outragé, si le drapeau de son Fils, Jésus, n'est pas respecté, si les droits de son Eglise et de son sacerdoce sont méconnus, si l'autorité de sa doctrine est menacée, je suis évêque, donc je parlerai, j'élèverai la voix, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la vérité, l'étendard de la vraie liberté, qui n'est autre que l'étendard de la foi, l'étendard de mon Dieu."

Au moins à trois époques solennelles de notre histoire, l'archevêque de Saint-Boniface se leva dans toute sa fierté d'évêque et de patriote pour défendre les écoles catholiques. En Amérique comme en Europe, les regards se tournent vers les écoles où les enfants de ténèbres veulent supplanter les fils de lumière.

Je n'ai pas à refaire ici cette histoire lamentable de la spoliation de nos droits scolaires en dehors de la province de Québec. Elle serait longue et inutile.

Qu'il nous suffise de rappeler que sous l'épiscopat de Mgr Langevin nous avons traversé trois crises scolaires : La première est celle du Manitoba commencée en 1890, et qui s'est terminée par le fameux règlement Laurier-Greenway-Tarte que le Pape Léon XIII a qualifié de "loi défectueuse, imparfaite, insuffisante".

La seconde s'est développée lors de la constitution des deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, où nous avons obtenu dans sa forme définitive l'article 17 qui a du moins sauvé le principe du droit des minorités aux écoles séparées et à l'enseignement confessionnel. La troisième enfin naît à l'occasion de l'annexion en 1912 au Manitoba de la vaste contrée connue sous le nom de Keewatin, qui perdait alors ses droits garantis par la clause scolaire toujours vivante, "sortie du cerveau, de la pensée et du cœur d'Edward Blake, et votée en 1875 avec le concours des deux partis politiques, afin d'assurer pour toujours, disaient-ils, le droit des minorités et la paix sociale dans toute l'étendue de ces territoires." (1) Il n'entre pas dans le cadre de cet article de résumer les débats du temps et de porter un jugement définitif sur les principaux acteurs de ce grand drame. Mais ce qui nous incombe c'est de montrer planant au-dessus des partis politiques, la grande figure de Mgr Langevin qui réclame en 1896 comme en 1905, et en 1912 comme en 1896 et 1905, les droits des parents et de l'Eglise en matière éducative. Cette indépendance courageuse ne fit que grandir sa popularité, et de son vivant même la légende s'emparait de ses actes comme il arrive presque toujours pour les grands hommes. C'est qu'il pouvait dire en tout sincérité avec

(1) Pour la justice.—Discours prononcé au Monument National, le 9 mars 1912, par M. Henri Bourassa.

Mgr Pie : "Un seul parti p urra sauver le monde, le parti de Dieu. Il n'y a de salut que l . Abjurer nos r ves d'ind pendance   l' gard de l' tre souverain, et nous soumettre   lui; relever parmi les hommes le drapeau du prince de la milice c leste, avec sa devise : "Qui est comme Dieu?—Quis est ut Deus?" La conciliation? Eh! oui, sans doute, mais nous avons plus et mieux   faire que de rapprocher les hommes entre eux; le grand rapprochement   op rer, c'est de r concilier la terre avec le ciel. Qu'on ne s'y m prenne pas : la question qui s'agite et qui agite le monde n'est pas de l'homme   l'homme; elle est de l'homme   Dieu... N'esp rons point par de secr tes capitulations ressaisir ce que le ciel lui-m me refuse. Le r gne des exp dients est fini; il faut que le r gne des principes commence."

* * *

L'important et le difficile dans ce monde, c'est de voir assez t t l'oeuvre qu'on doit y faire, de s'y consacrer tout entier, sans esprit de retour. Au jour de son sacre, Mgr Langevin eut le bonhur d'entrevoir l'oeuvre   accomplir dans les vastes r gions de l'Ouest. C'est ce qui donne une si merveilleuse f condit    sa carri re  piscopale. Les  mes de ses dioc sains, il les voulait pour les donner   Dieu; et il prit les moyens les plus efficaces pour les sauver. L'un de ces moyens, c'est la conservation de la langue nationale. L'archev que de Saint-Boniface faisait  cho   la grande voix de la tradition de l'Eglise romaine qu'il aimait avec passion, quand il d fendait la langue des siens et voulait  vang liser les nouveaux-venus dans l'idiome ancestral. Partout et toujours l'Eglise s'est faite la protectrice des langues nationales, parce qu'elle reconna t que le droit   la langue maternelle est l'un des droits naturels les mieux  tablis. Elle se rend  galement compte que l'usage du parler des a eux est l'un des  l ments les plus pr cieux de son apostolat. Aussi bien, Mgr Langevin fut-il au premier plan quand il s'est agi de d fendre l'idiome de nos p res. Et qui oserait lui en faire un crime? La langue fran aise pour nous est gardienne de la foi. "N e avec la France chr tienne, grandie et perfectionn e sous l'aile maternelle de l'Eglise, elle s'est plus p n tr e de catholicisme, de catholicisme pens , raisonn , convaincu et convaincant que ses s eurs latines, que tous les autres dialectes de l'Europe." (1) C'est cette langue mise pendant des si cles au service de la foi catholique que nous avons le bonheur de parler et de compter comme une des langues officielles dans notre conf d ration anglo-fran aise. C'est dans cette langue que se fait la transmission de la foi au foyer familial. L'enseignement de l'Eglise continue celui de la m re et du p re de famille. La foi devient vie et lumi re parce qu'on l'apprend dans l'idiome coutumier, qui est la langue des premiers credo, celle qui a construit en nous l' difice des connaissances, des croyances, de la mentalit  intime.

(1) Biblioth que de l'Action fran aise.—La Langue, gardienne de la Foi, par M. Henri Bourassa.

Avec quelle ardeur Mgr Langevin luttait pour la langue française et comme il se serait réjoui des paternels encouragements du vicaire de Jésus-Christ qui veut bien que nous réclamions "par tous les moyens légitimes... les interprétations et même les mutations" qui nous paraissent nécessaires pour assurer notre droit de parler et d'entendre notre langue à l'église, à l'école, partout. Toutefois, la foi ardente et le zèle apostolique de Mgr Langevin ne se sont pas bornés à la langue française comme gardienne des croyances religieuses. Suivant l'affirmation si juste de Mgr Béliveau, le très digne et très ferme successeur de Mgr Langevin : "La conservation de la foi chez les nombreux immigrants que le gouvernement amenait dans nos plaines de l'Ouest, lui était un continuel souci. Pour atteindre ce but, il s'est efforcé de prendre le plus court, l'unique moyen: donner à chaque nationalité des pasteurs parlant sa langue." (1)

Aussi voyons-nous Mgr Langevin créer à Winnipeg deux nouveaux centres de vie religieuse pour ses diocésains de langue anglaise dont il possédait la langue avec maîtrise. Il procure des missionnaires, des églises, des prêtres, des écoles et des fonds à ses diocésains du rite ruthène. Sur les quatre-vingt-une paroisses qu'il érige en vingt ans, il s'en trouve pour les Allemands, les Polonais, les Italiens, les Syriens. Il envoya même en Galicie des prêtres canadiens s'initier au rite ruthène et acquérir la connaissance de la langue de ce peuple.

Son rêve dans l'établissement de son petit séminaire pour le recrutement du clergé, était aussi de donner des institutions spéciales à ses chers Ruthènes, dont il voulait sauver les âmes à tout prix. Et c'est cet apôtre que de vils calomniateurs ont parfois accusé d'aimer plus la langue des siens que la foi de Jésus-Christ.

Ah! sa patrie, il l'a aimée sans doute. Et le Christ n'a-t-il pas aimé la sienne et pleuré ses malheurs? Mais toujours Mgr Langevin s'est souvenu qu'il était évêque et père de toutes les âmes que Jésus-Christ lui avait confiées. Comme son maître, il avait le droit et le devoir d'aimer sa patrie; et il l'a aimée de toute sa grande âme. "Nous, Canadiens français, nous avons une patrie qui n'est ni la France, ni l'Irlande, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Ecosse, mais le Canada. Ne vous étonnez pas que nous éprouvions pour le maintien de notre langue un sentiment auquel tous les autres sont étrangers. Nous sommes les Canadiens par excellence."

Et certes, Mgr Langevin avait raison.

Au surplus son patriotisme, qui s'inspirait de l'amour de la petite patrie d'abord, de l'amour du village natal, de sa chère province de Québec, qu'il salua avec tant de cœur et d'éloquence au Congrès de la Langue française, s'étendait au Canada tout entier. Relisez, ou plutôt écoutez encore l'évêque patriote, qui nous disait en ce jour de sa voix claironnante :

(1) Mandement de prise de possession de Mgr Arthur Béliveau.

"Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang.

"Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays, la vieille devise normande : "Dieu et mon droit."

"Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'à la dernière motte, jusqu'au dernier brin d'herbe. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son coeur, comme un trésor sans prix; et l'exilé mourant, loin des chers siens et de la douce terre natale, évoque avec amour l'âme de la patrie, lui envoie encore son souvenir le plus affectueux et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son coeur."

* * *

Au jour de la mort de Mgr Langevin, on a affirmé de son caractère les traits les plus variés. Ils étaient tous vrais, parce que le prélat a déployé dans presque tous les sens les énergies de sa riche nature, parce qu'il a réuni dans sa personnalité puissante les qualités les plus diverses, et d'ordinaire les plus inconciliables: une énergie indomptable, et une bonté de coeur qui se fondait parfois en tendresse, la hardiesse dans les conceptions et l'art de combiner les moyens dans la pratique.

Rien né lui a manqué de ce qui fait les ouvriers des grandes choses: il eut la science, acquise surtout pendant ses huit années d'enseignement à l'Université d'Ottawa; sa foi était vive. Comme le dit si bien Mgr Béliveau : "Au milieu des manifestations diverses de cette débordante activité, son grand esprit de foi lui rappelait sans cesse la nécessité de la prière pour l'établissement et la consolidation des oeuvres de Dieu. Cette pensée du rôle capital de la prière, il a voulu l'affirmer par l'établissement d'un Carmel à Saint-Boniface."

Plein d'une tendre piété pour Marie-Immaculée à laquelle il s'était consacré dans la Communauté des Oblats, il faisait du chapelet sa prière préférée. Il fut surtout filialement soumis au Saint-Siège. Toujours et sans hésitation il inclina sa personnalité altière et indépendante devant l'autorité souveraine du chef de l'Eglise pour lequel il avait "de la dévotion."

Mais entre toutes les qualités diverses du grand disparu, le zèle religieux et le patriotisme ont établi une sorte d'harmonie supérieure et facile à saisir. Aussi bien l'opinion publique, qui se trompe si souvent, n'a pas erré quand elle a affirmé sur toutes les notes de la gamme qu'avec Mgr Louis-Philippe-Adélarde Langevin disparaissait un grand évêque et un grand patriote.

Dans le Roman de l'Energie nationale, Maurice Barrès nous représente sept jeunes "déracinés", tous petits-fils des soldats de la grande

armée, sous le dôme des Invalides, penchés "sur ce puits où les architectes, qui désespéraient" de dresser à Napoléon "un trône suffisant, laissèrent s'enfoncer" son trop lourd cadavre. Ces jeunes écoutent le clairon épique qui redit tous les grands instants de la vie de l'empereur des Français, et la légende se mêle à l'histoire pour raconter la destinée de celui qui avait le "don d'électriser les hommes". Mais ce qui est l'aboutissant de toutes les phases de l'histoire et des transformations de la légende, c'est la formule si caractéristique :

"Napoléon! professeur d'énergie".

Des professeurs d'énergie! Il nous en faut à l'heure actuelle. Il faut savoir profiter des leçons qu'ils nous donnent, si nous voulons être dignes toujours des grands aïeux qui ont tant peiné pour la défense et la propagation de la foi, pour la conservation de notre patrimoine national.

A genoux, près de la tombe de Mgr Langevin, grandissons nos âmes, transformons-les dans l'amour intense de la religion et de la patrie.

Abbé Philippe Perrier.

INSTITUTS DE RELIGIEUSES ET AUTRES ASSOCIATIONS FEMININES DE DROIT PONTIFICAL

Obligation de soumettre certains de leurs livres à l'examen et à la correction de la S. C. des Religieux. (Décret In Congregatione generali.)

Dans leur réunion générale, tenue au Vatican le 29 mars 1919, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux de la Sainte Eglise romaine chargés des affaires des Congrégations religieuses ont jugé opportun de prescrire à tous les Instituts et Congrégations de religieuses de droit pontifical (1) de soumettre à l'examen et à la correction de cette S. Congrégation tous les recueils de coutumes et d'usages ou tous autres livres de ce genre quel qu'en soit le titre (Direttorio, Coutumier, etc.)—à l'exception des Constitutions approuvées—ainsi que les prières propres à l'Institut et qu'elles ont accoutumé de réciter en commun.—Cette règle sera appliquée aux nouveaux Instituts à approuver.

S. S. Benoît XV, après avoir ouï le rapport du secrétaire en son audience du 31 mars a approuvé la décision des Eminentissimes cardinaux et a ordonné qu'un décret soit promulgué sur ce sujet.

La S. Congrégation ordonne donc, en vertu du présent décret, à tous et à chacun des Instituts ou des Congrégations de religieuses de

(1) D'après le Nouveau Code de droit canonique (Can. 488 § 3), la "Religion de droit pontifical" est une Religion approuvée par le Saint-Siège ou ayant reçu le décret de louange; la "Religion de droit diocésain" est celle qui, fondée par un Ordinaire, n'a pas encore obtenu le décret de louange. (Note de la "Documentation Catholique".)

droit pontifical, ainsi qu'aux pieuses associations qui, approuvées par le Saint-Siège, se composent de femmes vivant en commun à l'instar des religieuses, quoique sans voeu, de transmettre à ladite S. Congrégation, dans le délai d'un an, tous les livres susmentionnés.

Les Révérendissimes Ordinaires des diocèses où résident les Supérieures générales des Instituts ou Congrégations de femmes que concerne le présent décret, veilleront à les informer de l'obligation qui leur est imposée. Ils leur feront connaître que l'usage des dits recueils est cependant autorisé jusqu'à une éventuelle décision contraire de la S. Congrégation (1).

(1) Traduit du latin par la "D. C."

LA PREFECTURE APOSTOLIQUE DE L'ONTARIO-NORD

Nous avons déjà annoncé la création de la préfecture apostolique de l'Ontario-Nord et salué avec respect le sympathique apôtre, au zèle duquel le Saint-Siège l'a confiée. Comme cette préfecture, par sa limite ouest, touche le diocèse de Saint-Boniface et le vicariat apostolique du Keewatin, nous insérons avec plaisir la belle lettre pastorale par laquelle S. G. Mgr Latulipe, évêque d'Haileybury, a annoncé à ses ouailles la division de son diocèse.

Elie-Anicet Latulipe, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque d'Haileybury.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Il nous tardait de vous faire part d'un événement qui réjouira tous les catholiques du diocèse parce qu'il marque pour l'Eglise d'Haileybury une ère de croissance et de bénédictions célestes.

A notre demande, le Saint-Siège vient de détacher une portion considérable du diocèse d'Haileybury et l'a constituée en préfecture qui s'appellera désormais la préfecture apostolique de l'Ontario-Nord.

La nouvelle préfecture aura pour bornes au nord, depuis le cap Henriette au cap Tatnam, la limite actuell du diocèse d'Haileybury; le quatre-vingt-onzième degré de longitude en sera la limite ouest; au sud, les bornes seront déterminées par la ligne qui divise présentement les diocèses d'Haileybury et du Sault-Ste-Marie, depuis le quatre-vingt-onzième degré de longitude jusqu'à ce que cette ligne atteigne la limite sud-est du canton McNeil. La ligne de démarcation entre le diocèse d'Haileybury et la préfecture apostolique de l'Ontario-Nord va ensuite vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton Pharand, de là vers le nord jusqu'au point nord-ouest du canton Whitesides, puis vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton

Longheed. Cette ligne monte ensuite vers le nord jusqu'à la rivière Kopuskasing, affluent de la rivière Mettagami. Ces deux rivières sont la limite est de la nouvelle préfecture jusqu'au cinquantième degré de latitude qu'on suit vers l'est jusqu'à la ligne interprovinciale entre l'Ontario et le Québec. On monte ensuite avec cette ligne interprovinciale, depuis le cinquantième degré de latitude jusqu'à la baie James, pour revenir vers l'ouest jusqu'au quatre-vingt-unième degré de longitude et aller ensuite vers le nord jusqu'à la hauteur du cap Henriette.

Sur ce territoire on compte à peu près quatorze mille habitants, dont dix mille catholiques, y compris la population flottante des travailleurs. De ce nombre il y a environ 2,500 Indiens, la plupart catholiques.

De 1882 à 1898, la nouvelle préfecture de l'Ontario-Nord a fait partie du vicariat apostolique de Pontiac; de 1898 à 1908, elle s'est trouvée incluse dans le diocèse de Pembroke; en 1908, elle passa sous la juridiction du vicaire apostolique du Témiscamingue et depuis 1916, elle faisait partie du diocèse d'Haileybury. La titulaire de la nouvelle préfecture a été nommé le 13 mai 1919, et il a pris possession de sa charge le 21 juin dernier.

Jusqu'à ces dernières années, ce territoire était couvert de forêts et habité des Indiens seulement, mais il est maintenant ouvert à la civilisation et à l'industrie par quatre chemins de fer.

Il devenait donc urgent de faire dans cette région un travail intense de colonisation et d'évangélisation pour assurer l'influence de la sainte Eglise de Jésus-Christ. Ce travail, on le comprend, est beaucoup plus efficace, s'il se fait sur place par un pasteur qui concentre son zèle sur un territoire moins vaste. Il lui est beaucoup plus facile d'y attirer le clergé nécessaire et d'organiser les forces catholiques.

Voilà pourquoi nous avons demandé à Rome de diviser notre diocèse et de commencer par ériger en territoire distinct la partie la plus exposée et la plus éloignée de notre siège épiscopal.

Dans la requête que nous adressions au Saint-Siège pour demander cette division, après avoir exposé les raisons de notre demande, nous ajoutions : "Il est vrai que les commencements devront être laborieux et pénibles. La nouvelle préfecture sera pauvre en population catholique, en prêtres et même en ressources pécuniaires, mais si le Saint-Siège daigne y envoyer un véritable apôtre, nous osons espérer qu'il y aura là avant longtemps un diocèse florissant. Ce pays possède, en effet, une immense étendue de terrain propre à l'agriculture, des mines qui promettent beaucoup et des rivières dont les chutes d'eau fourniront à l'industrie des forces inépuisables."

Notre prière a été exaucée. C'est un apôtre que le Souverain Pontife nous envoie dans la personne de Monseigneur Joseph-Jean-Baptiste Hallé, du chapitre de la cathédrale de Québec. Il serait superflu de faire ici son éloge: tout le monde connaît sa science théologique, sa piété sacerdotale.

son zèle tout apostolique. Il vient à nous avec le double prestige du talent et de la vertu. Qu'il soit béni et que béni soit Dieu qui nous l'envoie.

Venez, frère bien-aimé; depuis longtemps notre cœur vous appelle, c'est avec joie que nous vous souhaitons la bienvenue; c'est avec la plus grande confiance que nous vous remettons la garde d'une partie du troupeau que le Prince des pasteurs nous avait confié.

Vous, chers enfants de la nouvelle préfecture, bien-aimés collaborateurs du clergé séculier et régulier, vaillants missionnaires Jésuites et Oblats, admirables Soeurs Grises des mers glacées du nord, ce n'est pas sans douleur que nous vous disons adieu, mais nous nous consolons en laissant pour vous aimer et vous protéger un prélat qui comprend le dévouement et le zèle, car, nous l'avons dit, et vous le constaterez bientôt, il est lui-même de la race des apôtres.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes nos églises ou chapelles où se fait l'office divin et aux chapitres de nos communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Haileybury, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le huitième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf.

† **Elie-Anicet**, Ev. d'Haileybury.

Par mandement de Monseigneur.

Alph. Dupuis, Chancelier.

L'OSTENSOIR

Oui, ciselez dans l'or votre bel Ostensoir,
 Chargez de diamants ses trois branches fleuries :
 L'Ostensoir est un trône où Dieu daigne s'asseoir;
 Inrustez la lumière avec les pierreries,
 Pour que ce trône éclate et brille aux feux du soir.

L'or, les perles, l'azur, c'est sa main qui les sème;
 Rendons-lui ses trésors quand il s'ancantit :
 C'est tout le Ciel qu'il donne en se donnant Lui-même;
 Chrétiens, au Dieu très grand, qui se fait si petit,
 Jetez vos diamants, et dites : "Je vous aime!"

Mais pour un Ostensoir, qu'est-ce donc qu'un peu d'or?
 La foi voudrait unir, en ce trône de gloire,
 L'éclat du Sinaï, les splendeurs du Thabor,
 Les éclairs déchirant le ciel dans la nuit noire.
 Ce serait beau... Pourtant, moi, je sais mieux encore:

Je sais un Ostensoir plus digne de mon Maître,
 Et plus riche; où ma foi l'a rencontré souvent;
 Où Jésus se montra quand il venait de naître;

Lui-même il a choisi cet Ostensor vivait,
Pour bien se laisser voir à qui veut le connaître.

Dans les bras de la Vierge, il apparaît d'abord,
Des champs de Bethléem aux monts de Galilée;
Et c'est là que ce Dieu très haut, très grand, très fort
Se montre encore, à l'âme émue et consolée,
Sous les traits d'un enfant qui sourit, ou s'endort.

O sublime Ostensor! Que j'aime ces images
Où, sur son coeur très pur et dans ses bras si doux,
La Vierge tient Jésus et l'offre à nos hommages;
Qu'il fait bon l'adorer, Mère, sur vos genoux,
Comme l'ont adoré les anges et les Mages!

Virginal Ostensor de mon Dieu, de mon Roi,
Où ne brillent ni or, ni feux de pierrerie;
Mais j'y puis contempler mon juge sans effroi;
Il me tend ses deux bras dans les bras de Marie;
Quel vrai tableau du ciel aux regards de ma foi!

Que sa gloire à nos yeux, Mère, soit révélée
Par vous; que dans son ciel appelés et reçus,
Nous puissions, en quittant cette triste vallée,
Voir avec vous Jésus!... Faites-nous voir Jésus,
O divin Ostensor, ô Vierge Immaculée!

V. Delaporte, S. J.

CONCESSIONS SPIRITUELLES AUX COLLECTEURS DE LA PROPAGATION DE LA FOI DANS LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT

En vue d'obtenir une décision au sujet d'une difficulté plusieurs fois signalée, la lettre suivante avait été envoyée à Sa Sainteté le Pape Benoît XV :

"Très Saint Père,

"Humblement prosternés à Vos pieds, les membres des Conseils Centraux de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi prient Votre Sainteté de vouloir bien donner une réponse à la demande suivante qui leur a été adressée par les Maisons d'éducation et d'enseignement :

"Au sujet des concessions spirituelles accordées aux collecteurs de l'Oeuvre, dans les Maisons d'enseignement, est-ce au seul collecteur "général que ces faveurs sont accordées, ou bien tous les professeurs qui

“prennent la peine de recueillir les offrandes dans leurs classes respectives, en bénéficient-ils?”

Voici la teneur de la décision obtenue :

Die 17 Maii 1918.

Ssmus D. N. D. Benedictus Div. Prov. PP. XV, in Audientia infrascripto Cardinali Poenitentiario Majori impertita, benigne excipiens votum S. Tribunalis Poenitentiariae Apostolicae, ad propositum dubium responderi mandavit : **Negative ad primam partem, affirmative ad secundam.** Contrariis quibuscumque non obstantibus. (1)

L.†S.

De Mandato D. Card. P. M.

B. Colombo, S. P. Reg.

(1) Sa Sainteté le Pape Benoît XV, dans l'audience accordée le 17 mai 1918 au soussigné Cardinal grand pénitencier, a daigné accueillir le vœu du Tribunal de la Pénitencerie apostolique et ordonné de répondre : **Non à la première partie, Oui à la seconde.** Nonobstant toutes clauses contraires.

DECRET SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE

DISPOSITIF

1.—La communion fréquente et quotidienne, étant vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Eglise catholique, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient; de sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'approche de la sainte Table avec une intention droite et pieuse, ne puisse en être écarté.

2.—Or, l'intention droite consiste en ce que le communiant ne se laisse pas conduire par l'usage, par la vanité, ou par des motifs humains, mais qu'il veuille se conformer au bon plaisir de Dieu, s'unir plus étroitement à lui par la charité et opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts.

3.—S'il convient souverainement que ceux qui font la communion fréquente et quotidienne soient exempts de péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et de l'affection à ces péchés, il suffit néanmoins qu'ils soient exempts de fautes mortelles et résolus à n'en plus commettre à l'avenir. Etant donné ce ferme propos, il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour on se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés.

4.—Comme les sacrements de la loi nouvelle, tout en agissant ex opere operato, produisent d'autant plus d'effet que les dispositions de ceux qui les reçoivent sont plus parfaites, il faudra donc veiller à ce que la sainte communion soit précédée d'une action de grâces convenable, eu égard aux forces, à la condition et aux obligations de chacun.

Nos Motifs de Communier

On observera, tout d'abord, que le décret est intitulé, non pas **commun**ion fréquente,—mot vague et timide,—mais clairement et courageusement, **commun**ion quotidienne.

Il se compose de deux parties: Dans la première, le Pape indique

les motifs pour nous tous de communier tous les jours; dans la seconde, il fixe les dispositions requises pour cela.

Les motifs? Le Pape en énumère quatre : Le désir de l'Eglise; le désir de Notre-Seigneur lui-même; l'exemple des premiers fidèles, et, enfin, le besoin que nous en avons tous.

Le désir de l'Eglise! Il apparaît nettement dans le fameux texte du concile sur Trente : "Le saint Concile souhaiterait, qu'à chaque messe, les assistants fissent la communion, non seulement spirituelle, mais encore la communion sacramentelle."

Mais ce désir de l'Eglise n'est que l'écho d'un désir plus auguste encore, celui de Notre-Seigneur; et, pour le graver plus profondément dans nos âmes, le Sauveur l'a répété sous les formes les plus touchantes.

Je suis la Manne: cette nourriture blanche qui descendait chaque matin sur chaque fils du peuple élu.—Je suis le Pain de vie. Le pain! Pouvait-il, d'un mot plus clair, révéler son secret désir? Le pain est-il de ces aliments rares, réservés à certaines tables ou à certaines fêtes! Aliment du pauvre comme du riche, le pain est la nourriture de tous et de chaque jour. Et de même, insiste le Sauveur, qu'il faut au corps son pain, de même à l'âme! Mais si au corps, fils de la terre, suffit un pain de la terre, à l'âme, fille du ciel, vivante image de Dieu, soeur des anges, exilée pour un temps dans la région de l'épreuve, mais "participante ici-bas de la nature divine", il faut un pain de sa patrie, panem de coelo, le pain des anges, "du pain de chez nous"! Aussi, pour le lui pétrir, Notre-Seigneur a-t-il pris son corps lui-même, son âme et sa divinité, mêlant tout cela ensemble et le concentrant avec amour sous les frères apparences d'une hostie blanche, où, pour nous, il a caché le salut : O salutaris Hostia!

Le désir du Sauveur! Nous en trouvons encore le profond écho dans les paroles dont il accompagna la confection de ce pain divin : *Desiderio desideravi*, j'ai désiré d'un grand désir. *Accipite et manducate ex eo omnes*, prenez et mangez tous. Notez de tous ces appels l'amoureuse insistance.

Et remarquez que le Sauveur ne dit point : Prenez et enfermez dans le Tabernacle; prenez et exposez à l'adoration de la foule; non, s'il est dans l'Eucharistie, c'est pour être mangé.

Tous : enfants, adolescents, hommes mûrs, chefs de famille, chefs sociaux ou politiques, vainqueurs ou vaincus de la vie, pauvres et riches, ignorants et savants. Pas de réserve, pas de barrières! A tous, la source qui, de son Coeur, jaillit surabondante; à tous, le fleuve qui descend du ciel et, pour l'humanité, coule à pleins bords.

Le désir du Sauveur! Chrétien, essaie, si tu peux, de l'oublier, depuis qu'il l'a consigné lui-même dans la prière qu'il nous a laissée: *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, pain "suprasubstantiel" dit l'Evangile, ce qui, selon l'enseignement presque unanime des Pères de l'Eglise, doit s'entendre moins du pain matériel que du pain eucharistique.

* * *

Aussi, ce désir du Sauveur fut-il si bien compris des premiers fidèles, ajoute le décret, qu'ils accouraient, tous les jours, à cette Table de vie et de force. Avaient-ils le pur esprit du Christ, ceux qui avaient été formés par lui, par Notre-Dame et par les apôtres?

Mais voici que, plus tard, une peste maudite vint dans les âmes exercer ses ravages. Sous prétexte de respect, l'hérésie janséniste éloigna les âmes de la vie. "Quelle est, demandait un jour, dans un exorcisme, un prêtre au démon, qu'elle est, de toutes les hérésies, celle qui a fait le plus de mal aux âmes? C'est, répondit aussitôt le démon, l'hérésie janséniste. Sous couleur de vénération, j'ai tari, pour elles, la source de la vie. C'est le chef-d'oeuvre de ma malice!..."

Hélas! n'en tenons-nous pas tous encore et faudra-t-il plusieurs générations avant d'extirper à jamais, de cet ulcère diabolique, tout le venin?

Le quatrième motif, pour nous, de communier tous les jours, dit le décret, c'est le besoin que nous en avons tous. Il importe souverainement d'y insister.

Dans chacun de nous, en effet, il y a deux êtres : l'ange et la bête; l'ange qui crie: en haut! et la bête qui crie: en bas! De cette vie d'en bas, nous trouvons l'éternelle plainte jusque sur les lèvres des saints. Mais, si elle fait partout des ravages, c'est surtout parmi la jeunesse; aussi a-t-elle été appelée "le mal des jeunes". Un mal dévore la jeunesse, un feu la consume, un ver la ronge, un acide la corrode. Elle est belle, la jeunesse! c'est le printemps, c'est la fleur qui annonce les beaux fruits; et, quand l'éducateur chrétien pétrit ces jeunes cerveaux, ennoblit ces coeurs d'enfants et forge ces âmes d'adolescents, il mesure, dans l'avenir, le bien que réalisera la génération montante, éprouvant l'orgueil du père de famille qui prend ses enfants pour leur montrer la récolte qui s'annonce luxuriante. Mais, hélas! un souffle suffit pour ravager le champ. Il en est ainsi des âmes; et quand nous allions chercher ces fruits qui s'annonçaient si beaux, hélas! un souffle était passé, qui avait tout flétri. Quis fecit hoc? Le péché. Quel péché? Celui que l'Apôtre défend de nommer. Monstre qui se pare, mais c'est pour mieux tuer. Quand il fit sa première apparition dans le monde, le péché prit la forme du serpent. Oh! que le serpent est l'image du péché! Le serpent, à la fois horrible et beau: beau par ses yeux fascinateurs, par ses couleurs marbrées, par la souplesse et l'élégance de ses mouvements, il se cache, réapparaît, enlance dans une caresse, mais c'est une caresse froide qui donne la mort. Ainsi le péché: il séduit, mais il tue.

Il tue l'intelligence. Il voile d'abord, en elle, la vérité religieuse; c'est l'Esprit-Saint qui l'a dit: Animalis homo non percipit ea quae Spiritus sancti sunt. Voilà pourquoi, trop souvent, la crise où sombre la foi d'un jeune homme de vingt ans. Il invoque, je le sais, la philosophie, la

science. Vains prétextes. Si le ciel s'est obscurci au-dessus de sa tête, c'est que l'orage gronde au fond de son coeur. "Non, non, s'écriait l'auteur de **Bonne Souffrance**, les motifs de notre apostasie ne furent pas d'un ordre intellectuel ou scientifique, mais d'un ordre plus bas, de l'ordre passionnel."

La vérité profane, elle-même, lui échappe. On connaît le mot du plus illustre mathématicien du siècle dernier à un jeune homme qui, ambitionnant de monter à son tour dans les splendeurs de la science, venait lui demander des conseils : "Mon fils, répondit le grand Cauchy, voulez-vous être savant? Soyez chaste."

Le vice tue le coeur, ce coeur était ouvert, généreux et bon: il s'est fermé, devenu égoïste et cruel.

Il tue la volonté. Une série de victoires l'eût trempée pour toutes les conquêtes; une série de défaites l'a rendue mûre pour tous les esclavages.

Il tue même le bonheur. Le monde le promet. Dieu seul le donne. Tout jouisseur est triste, a le dégoût de lui-même, traîne après lui le désespoir, et ne peut supporter la vie. Le vice est le principal pourvoyeur du suicide. Les saints ne se suicident pas! "Quand je vois, me disait un étudiant, qui communiait tous les matins, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir les plus belles notes que la Faculté eût jamais données, quand je vois certains camarades, revenir, vous devinez d'où, avec des faces allongées, des mines ravagées, et que je compare leur tristesse à la joie dont j'exulte, moi qui sors de la sainte Table, je dis : "Dieu seul donne le bonheur!"

Et nous n'indiquons que quelques ravages dans l'ordre naturel, qui ne sont rien, comparés aux ravages dans l'ordre de la grâce.

Contre ce mal effroyable y a-t-il un remède? En dehors de Dieu, non. Abandonnée à elle-même, ah! nous la connaissons!—la force humaine n'est que faiblesse: elle tombe, à tous les pas, sur la route de l'idéal, et n'en gravira jamais les cimes si Dieu ne devient son compagnon de route.

Croyez-en Jésus-Christ lui-même: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

Le remède souverain, suave, gratuit est dans l'Eucharistie. Pourquoi l'humanité meurt-elle près des sources de vie?

Les Premiers Fruits

Mgr de Ségur disait un jour au Pape Pie IX : "Le Pape qui replongerait la chrétienté tout entière dans la communion quotidienne des premiers âges, transformerait le monde!"

Voilà quatorze ans à peine que le grand décret sur la communion quotidienne s'est levé comme un soleil sur les âmes et déjà dans l'Eglise quelque chose est changé.

Parcourez nos pensionnats de jeunes filles et voyez ces enfants à la

Table sainte chaque jour. Passez à nos collèges chrétiens, rappelez-vous et comparez. À peu près tous communient tous les jours; c'est à peine si nous pouvions jadis amener les mêmes jeunes gens à la communion hebdomadaire.

De tous les horizons, monte une vague d'amour vers l'Hostie de nos ciboires. Les élites prêchent d'exemple, la masse elle-même se met en mouvement. Partout il y a progrès. Dans combien de paroisses, le chiffre des communions est doublé, quelquefois quintuplé et même décuplé?

Si nous voulons donc consacrer nos forces et notre vie à cette oeuvre, la plus grande qui soit ici-bas, puisqu'elle consiste à amener les âmes à Notre-Seigneur, on peut un jour réaliser sur la terre une société eucharistique.

N'est-ce pas le rêve de Jésus?

Au fond, rien n'est difficile, il faut le demander à Dieu. Il y faut une grande prière. Voilà pourquoi, nous nous tournons vers la grande armée des priants de l'Apostolat de la Prière, et nous adjurons, par les entrailles de Jésus-Christ, tous nos associés du monde entier, de tendre vers Dieu, pour la réalisation du voeu du divin Coeur, des mains de plus en plus suppliantes.

Joseph CALOT, S. J.

Directeur général de l'Apostolat de la Prière.

VISITE PASTORALE DE MGR GROUARD, O.M.I.

Au cours de l'été, le vénérable Mgr Grouard, O. M. I., vicaire apostolique de l'Athabaska, a fait une visite pastorale d'environ trois mois. Il a visité la Rivière-la-Paix, Fort Vermillon, Fort Smith, Lac Athabaska, Fond-du-lac et Fort McMurray, d'où il s'est rendu à Edmonton. Ce voyage comprend à peu près 1,300 milles. De lourdes pluies l'ont quelque peu retardé en juin. M. l'abbé Ouellette, curé de Falher, accompagnait le vieux missionnaire. A cette occasion, les journaux ont publié la note suivante :

"Le vénérable prélat est âgé de 79 ans. Il est en parfaite santé et peut lire aussi bien qu'un jeune homme, sans le secours de lunettes. Il faut le premier missionnaire qui sema et récolta du grain dans l'Athabaska et qui y construisit une école et un moulin à moudre le blé. Il a, comme saint Paul, beaucoup travaillé de ses mains. C'est ainsi qu'il a aidé à bâtir un bateau à vapeur et qu'il a peint l'intérieur de la plupart des églises du nord. Le calvaire de Grouard est son chef-d'oeuvre.

"Né en France, Mgr Grouard fut ordonné prêtre à Boucherville en 1862 et sacré évêque à Saint-Boniface en 1891. En 1912, il célébra, à Grouard, le 50ième anniversaire de son ordination sacerdotale. Cette fête

réunit autour de lui des milliers de blancs et d'Indiens. Il leur adressa la parole en huit dialectes différents.

«Docteur en médecine et en philosophie, licencié en loi, le doyen des évêques de l'Ouest canadien est aussi un vigoureux orateur et un bon écrivain. En conversation, il est fort remarquable pour le charme et l'aisance de la parole. Il est célèbre dans les régions du Nord, où il a gravé son nom par la hache, la plume et la parole.»

LE DEVOIR DU MOMENT

Le nouveau président de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba sollicite l'honneur, dès son entrée en fonction, d'adresser la parole aux cercles paroissiaux. Sa pensée en écrivant la présente lettre est à la fois de saluer cordialement tous les membres de l'Association et de poser quelques jalons destinés à esquisser le travail des prochains douze mois. L'absence d'un congrès cet été nous oblige à nous servir de la parole écrite si nous voulons tenir, avec les divers groupements de notre société, un contact que tous aperçoivent comme nécessaire.

L'Association d'Education doit aux intérêts sacrés commis à sa protection de se maintenir sans fléchissement et de conserver intact l'esprit de patriotisme résolu, de vigilance inlassable et de sage conseil qui a présidé à sa fondation. On peut le dire puisque c'est la vérité: comme premiers présidents de notre société, l'honorable juge Prendergast et l'honorable juge Prud'homme ont su, de concert avec Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface, donner à notre attitude le caractère qu'il fallait; ils ont trouvé la règle de conduite que réclamaient les circonstances.

Ce rôle de l'Association fut un rôle nécessairement discret mais efficace. Qu'on ne s'illusionne pas: si nous avons fait face à une situation grave c'est parce que, sans fanfares éclatantes, l'Association a donné à nos gens une formule d'action, a subventionné des paroisses en détresse, a trouvé des instituteurs et a ouvert une caisse de prêts aux candidats de l'Ecole Normale. Depuis trois ans notre comité central se réunit deux fois par mois; à chaque séance, il a une volumineuse correspondance à examiner. Le lendemain, le secrétaire adresse à tous les points de la province les directions, les conseils, les renseignements qu'on a sollicités. Qu'on nous en croie, sans ce comité central, des heurts se seraient produits qui auraient pu amener le désordre complet dans tout notre système scolaire. Ce labeur silencieux et permanent, l'Association d'Education doit le continuer si l'on veut que le français surnage au Manitoba. Nous venons donc demander aux cercles paroissiaux de s'organiser, à l'ouverture de l'année scolaire, avec une énergie nouvelle; à ceux qui sommeillent, nous disons: Réveillez-vous; aux paroisses qui n'ont pas de cercle local, nous demandons d'en fonder.

Le cercle paroissial est essentiel. Voyez en effet le rôle d'un bon cercle paroissial.

(a) Surveiller la préparation de la liste électorale et choisir de bons commissaires d'école. N'oublions pas que de bons commissaires assurent l'excellence de l'écolé; n'oublions pas non plus qu'ils contribuent à éloigner de nous cette chose toujours peu flatteuse pour une localité: la nomination d'un commissaire officiel, chaque fois que le Département d'Education juge incompétentes les commissions issues du suffrage populaire.

(b) Dans les centres mixtes, surveiller les commissaires hostiles ou même simplement chicaniers.

(c) Communiquer à la localité le sens véritable de toute la situation; nécessité, de par toutes les lois de l'honneur, d'adhérer avec fermeté à l'enseignement de la langue maternelle; nécessité, aussi, d'enseigner l'anglais, et de le bien enseigner,—pour le bien des enfants d'abord, et, ensuite, pour éviter même l'apparence de tout reproche fondé.

(d) Renseigner l'Exécutif de l'Association sur les difficultés locales.

(e) Organiser le prélèvement des fonds dont l'Exécutif a besoin.

Si l'on montre la générosité du passé, tout ira bien.

Cette question des fonds a parfois été dans le passé un objet de curiosité, d'enquête, peut-être un peu de critique. Le trésorier de l'Association s'est toujours fait et se fera toujours un plaisir de montrer comment l'Association emploie son argent. Tout est administré avec une sage économie; aucun gaspillage; aucune lésinerie non plus quand il faut y aller résolument. C'est bien comme cela, n'est-ce pas, qu'il faut entendre le maniement des sommes que de bons patriotes versent à la défense nationale?

Mais, par-dessus tout, ce dont nous avons le plus besoin dans le moment, c'est l'adhésion de la volonté chez tous, c'est le consentement à l'effort personnel; ce qui est essentiel c'est de placer de mieux en mieux la cause de nos écoles au-dessus de toutes nos vieilles divergences passées, c'est d'avoir toujours en nous cette vivifiante préoccupation: parler notre langue et la faire parler à la jeune génération.

Sans doute cet effort continué peut être déprimant par certains côtés. La situation a ses aspects sombres; mais, vive Dieu, qu'elle en a aussi de rassurants! Nous sommes plus unis que jamais; nos paroisses sont florissantes, magnifiquement établies; nos maisons d'enseignement sont puissamment organisées. Si les soixante mille Canadiens-français laissés sur les bords du Saint-Laurent lors de la cession du Canada à l'Angleterre en 1760 avaient eu de pareils moyens de survivance, ils se seraient crus de grands seigneurs.

Oui, le groupe français du Manitoba vivra s'il le veut; nous ajoutons qu'il doit vouloir. Il doit vouloir par respect pour sa propre histoire, par respect pour son droit, par respect même pour la vie; quand on a le privilège d'être en vie on ne saurait être indifférent à la vie; il faut l'aimer et ceci est vrai des races comme des individus.

Le groupe français de notre province doit aussi continuer de vivre parce qu'il a sa part à assumer dans le développement de la race française au Canada; et la race française, à son tour, devra mettre bien distinctement son empreinte sur la physionomie du conglomérat canadien tout entier. Ce sera heureux; car les Canadiens-français ont toujours été justes envers les autres races; toujours ils ont donné pleine mesure, et au delà; toujours ils ont préconisé la paix et l'harmonie au sein de la famille canadienne; enracinés dans le sol depuis des siècles, ils sont essentiellement dévoués à ce pays—leur pays—et ils le veulent honorable, paisible, prospère. Disons-le sans détour, le Dominion se trouvera bien de posséder les Canadiens-français pour faire contrepoids à tant d'autres éléments dont la discipline politique et la droiture morale ne sont pas aussi sûres.

La minorité française de cette province fait donc ici fonction nécessaire; elle travaille pour elle-même sans doute, mais elle travaille aussi pour le reste de la patrie canadienne.

Nos familles françaises perpétuent la féconde pensée des grands pionniers; elles suivent une tradition; elles ajoutent un chaînon à la glorieuse et longue chaîne des apostolats français en Amérique du Nord. Comprenons-nous assez le privilège de participer à de telles oeuvres?

NOEL BERNIER,

Prés. de l'Assoc. d'Ed. des C.-F. du Manitoba.

UNE VICE-PROVINCE REDEMPTORISTE RUTHENE

Nos lecteurs connaissent le bon travail que font les Rédemptoristes belges parmi les Ruthènes de l'Ouest canadien. Il viennent d'être organisés en une vice-province, relevant de la province de Belgique. Le vice-provincial est le R. P. Achilles Delaere, qui travaille depuis une quinzaine d'années chez nos frères ruthènes, dont il a été le premier à embrasser le rite au Canada. Il aura sa résidence à Ituna, Sask., où il fonde une nouvelle maison, dont il sera en même temps le supérieur. Un autre Père demeurera avec lui et l'aidera à desservir les missions rattachées à ce nouveau centre.

A Yorkton, Sask.,—là où les Frères des Ecoles chrétiennes de la province de Toronto construisent une école pour les enfants ruthènes—, le R. P. Natalis Decamps, supérieur, dirige en même temps un noviciat et un juvénat. Au noviciat, il y a présentement trois novices convers, et le juvénat comptera cette année une vingtaine d'élèves. Quatre autres Pères, parmi lesquels un canadien-français également passé au rite ruthène, sont ses collaborateurs dans ces diverses oeuvres remplies d'espoir pour l'avenir et dans celle des missions.

A Komarno, Man., où le R. P. Van den Bossche vient d'être nommé

supérieur, est rattaché tout un groupe de missions organisées par le R. P. Delaere. Deux autres Pères y travaillent avec lui. Quelques Frères convers, attachés à chaque maison, rendent d'inappréciables services à ces vaillants missionnaires.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR IGNACE BOURGET

Saint-Boniface de la R.-R., 26 juin 1844.

Monseigneur,

Il faut donner à Votre Grandeur un petit signe de vie, par la seule occasion qui se présente. C'est celle de M. Finlayson qui va tenir la maison de Lachine.

Je me suis bien porté durant tout le voyage. Les bonnes Soeurs de l'Hôtel-Dieu (au souvenir desquelles je vous prie de me rappeler) seront bien aises d'apprendre que leurs soins n'ont pas été perdus. J'ai eu grand appétit aussi tôt que j'ai été en route; pas un moment de maladie; aucun accident; je ne me suis pas même mouillé un orteil; jamais la pluie n'a pénétré jusqu'à ma peau, excepté aux mains et au visage, qui ont été largement arrosés. Nos journées de marche étaient longues, et une partie de la nuit était jointe à la longueur du jour. Nous avons quitté Lachine le 27 avril; nous sommes arrivés au Sault-Sté-Marie et nous l'avons laissé le 11 mai. Le 18 nous arrivâmes à Fort William; nous en partîmes le 19. Le 24 nous étions au lac Lapluie et le 31 à la Rivière-Rouge. J'ai trouvé presque tout mon peuple assemblé pour me recevoir. Grande joie de part et d'autre. Les prêtres restés au Sault-Sté-Marie pour attendre les Soeurs ne sont arrivés que le 21 (juin), à une heure du matin. Tous étaient en bonne santé. Pourtant la Soeur Lagrave, qui s'était presque démis un pied dans le lac Huron, a été portée depuis ce moment. M. Laflèche lui a été d'un grand secours. Partout il se fait connaître déjà ici; on a grande opinion de lui. Malheureusement il ne se porte pas bien; il aurait dû prendre des remèdes avant son départ; je n'ai pas osé le faire partir pour la mission de M. Thibault. M. Bourassa est parti hier. M. Rowan, avec lequel il s'en va, aurait mieux aimé M. Laflèche ou M. Mayrand. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient prudemment être envoyés. M. Bourassa n'a pas d'extérieur, ne paye pas de mine et manque d'expérience pour se présenter dans le monde et encore plus pour le ministère. Que Dieu y pourvoie, puisqu'il a rendu les autres incapables. Il a des vues qui surpassent les miennes.

Le Bishop de Montréal est arrivé depuis trois ou quatre jours. Je n'ai rien reçu par lui. Il n'est pas encore monté jusqu'à nous; les églises protestantes sont situées plus bas sur la rivière.

Nos Soeurs paraissent toujours courageuses; vous saurez mieux par elles ce qu'elles pensent du pays. Elles sont occupées à arranger leur

petit ménage. J'espère qu'elles auront de l'occupation dès le début, et encore plus quand elles seront connues. Fiat!

Le bon Seigneur élu de Philadelphie (1) dit tout haut qu'il n'acceptera pas la mitre. Il voudrait la faire glisser sur la tête de son frère le chanoine si l'on n'en trouve pas d'autre, dit-il. Il se trouve vieux, il faudra qu'il sorte du pays, il a, dit-il encore, des raisons particulières et générales pour ne pas accepter. Il n'est pas assez savant, il ne parle pas assez l'Anglais, il n'est pas capable de se conduire lui-même, comment conduira-t-il les autres, etc. Voilà des raisons péremptoires, comme vous voyez. M. Demers me dit que M. Langlois lui cause du chagrin par son habileté à tourmenter son Supérieur. Il en est venu lui aussi à donner un honoraire à ses prêtres. Heureusement que le grand nombre de Jésuites le mettra en état de se passer l'un être si incommode, en le plaçant où il pourra rendre service sans le tracasser. Dans quels travers ne tome-t-on pas quand on veut avoir de l'esprit plus qu'on en a reçu? Si ce cher Seigneur ne veut absolument pas accepter, il faudra bien lui susciter un remplaçant; je serais bien pour son frère si on le trouvait bon. Je doute qu'il se mette en frais de chercher un consécrateur avant l'arrivée des lettres du printemps de 1845. Vous autres qui êtes sages comme des anges, en Canada, vous arrangez cela.

Préparez-moi des religieux, s'il est possible. Je ferai peu avec des prêtres séculiers; il n'y a point d'ensemble, ni d'unité de vues, etc. M. Thibault est ici, il partira par eau dans quelques jours. M. Darveau est parti depuis le mois de mars. Je ne sais quand il reviendra; il est au Pas, sur la rivière Saskatchewan. Le ministre, qui lui faisait opposition dans le lac Manitoba et qu'il a fait déguerpir, est allé lui aussi au Pas. Dieu veuille qu'il ne réussisse pas mieux; ces braves gens ne sont bons qu'à retarder la marche de la religion catholique.

M. Belcourt fait sa mission de Wabassimong et du lac Lapluie. Il n'a pas pu réussir à envoyer des animaux à ce poste pendant l'hiver. Ce printemps, il a emmené des moutons dans son canot: ce qui a nécessité la présence de deux hommes toute l'année: ce que je ne croyais pas nécessaire pour le moment. La chapelle est levée et couverte. La place est belle et la terre paraît bonne mais il y a peu de chrétiens. M. Belcourt pense qu'il n'y a pas d'autres moyens d'attirer les sauvages qu'en cultivant. "Concedo", si les sauvages cultivent eux-mêmes, mais sans doute que là comme à (la Baie) St-Paul, il n'y aura de culture que celle qu'il fera lui-même. Je souhaite qu'il réussisse. J'aurais attendu un peu plus longtemps pour faire ces frais. Au reste tous ces animaux seront pris dans le troupeau de moutons et de bêtes à cornes.

M. Mayrand, qui est plus économe que tous les autres, paraît-il, est venu à bout de clairer cent livres sterling qu'il voudrait mettre en sûreté, en cas de besoin par la suite. Il les offre à Votre Grandeur, ayant appris

(1) Mgr François-Norbert Blanchet, premier évêque de l'Orégon.

qu'elle avait besoin d'argent pour bâtir. Vous lui en payerez l'intérêt en tout ou en partie, comme vous voudrez, dit-il. Si vous prenez cette somme, vous la tirerez en partie de M. Truteau, et le reste de M. Cazeau, auquel j'en écrirai si je ne l'oublie pas. Ce bon M. Mayrand, qui peut rendre de bons services ici autour, ne peut pas aller en mission. Il est malade toutes les fois qu'il jeûne. Monseigneur de Sydime m'a écrit au Sault-Ste-Marie que MM. Hudon et Dumoulin faisaient de bonnes affaires à Rome; je m'en réjouis autant que vous tous.

Je me prépare à bâtir l'année prochaine. Le Seigneur de Philadelphie a mis profondément la main dans ma bourse. Sa traite, que j'ai signée, est de huit cent trente-trois livres, dix chelins, trois "pens" sterling. Il en a écrit sans doute à son frère qui est chargé de payer cent cinquante livres. Deux cent vingt-cinq livres données par M. Larocque doivent aussi figurer dans ce paiement. Si le bon frère Magloire en sait quelque chose, qu'il explique ce qu'il sait à M. George Simpson, auquel j'en ai parlé et qui ne connaît rien de ce don. Il faut tâcher que ces deux cent vingt-cinq louis entrent en payement. Différents événements pourraient d'ailleurs apporter de la difficulté à les retirer, si les choses ne sont pas bien claires.

Je salue les Messieurs de l'évêché et de la ville, tous les bons Pères Oblats et Jésuites, qu'ils préparent des missionnaires. Je donne aussi aux Messieurs du Séminaire la part qu'ils ont droit d'avoir dans mon estime. Et vous, cher Seigneur, vous ne doutez pas de mes sentiments de respect, estime et vénération pour votre personne et toutes vos opérations.

Priez pour moi et mes petits projets qui vous sont connus, et croyez-moi de tout cœur, etc.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

BIBLIOGRAPHIE

Verdun, par Mgr Ginisty.— Ce gracieux volume contient le recueil des discours de guerre du vaillant évêque, ainsi que quatre lettres pastorales et un panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé à Orléans.

Le Séminaire de Notre-Dame de la Merci à Munster et Limbourg, par le R. P. Rochereau, Eudiste.

L'auteur, pendant sa captivité, a réussi à organiser une oeuvre admirable destinée à protéger les vocations ecclésiastiques et religieuses des séminaristes prisonniers. Malgré des misères sans nombre, 145 séminaristes de 45 diocèses et de 23 congrégations ont vécu trois ans d'une vie de communauté, unis par la plus fraternelle charité, dans des conditions parfois invraisemblables de dénuement et non sans peine. 20 ont passé au conseil de guerre, un a été tué ou plutôt lâchement assassiné, une trentaine sont partis en représailles dans les marais glacés de Russie,

puis le séminaire a été dissous. Reconstitué à la demande pressante du Pape, il a pu enfin connaître à Limbourg quelques mois de tranquillité relative, il est revenu ensuite après l'armistice par la Lorraine, drapeau français en tête et au chant d'hymnes patriotiques, acclamé par les populations désannexées.

Vie de Sainte Zite, patronne et modèle des personnes de service, par Mgr André Saint-Clair, P. A.—Prix : 1 fr.

Mgr Saint-Clair y expose avec beaucoup d'éloquence la piété de la jeune servante, sa vie laborieuse, son admirable humilité, sa charité, sa chasteté, son amour des pauvres et sa bienheureuse mort.

Le renouveau catholiques : les Jeunes avant la guerre, par l'abbé Rouzic.

Tableau réconfortant du mouvement religieux qui, avant la guerre, se manifestait dans tous les rangs de la jeunesse française, sur les divers points de la France.

Apologétique chrétienne : la Révélation, l'Eglise, par l'abbé Duflot, chanoine d'Arras.

Manuel sérieux, clair, bien distribué et bien équilibré. Partout on se sent en présence d'une pensée ferme, d'une doctrine sûre et puisée aux meilleures sources.

La Sainte Eucharistie, par l'abbé Jean Ramel.

Pendant un long ministère de quarante années de missions, soit en Norvège, soit en France, M. l'abbé Ramel avait eu maintes fois l'occasion d'exposer au peuple chrétien, sous toutes ses faces, au double point de vue dogmatique et moral, le beau et grand sujet de la Sainte Eucharistie.

Arrivé au terme de sa carrière, il voulut continuer par la plume un apostolat que ses forces affaiblies refusaient désormais à sa parole.

"Mon but, a-t-il écrit dans sa préface, n'est pas de faire une oeuvre littéraire, mais plutôt de mettre à la portée de tous, autant que possible, les sublimes vérités qui ont trait à la Sainte Eucharistie." Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'ouvrage pour se convaincre que l'auteur a pleinement réalisé sa pensée.

Les dix-huit chapitres de son livre renferment toute la doctrine catholique sur la **Présence réelle**, la **Messe** et la **Communion**, exposée avec exactitude et piété, en un style clair et à la portée de tous.

La France, les Alliés et l'Allemagne devant la Doctrine Chrétienne, par Mgr Chapon.

Ces pages, publiées dans le **Correspondant** où elles ont été remarquées, sont à relire à l'heure du rendement des comptes. Elles prouvent lumineusement que l'agression n'est pas imputable au kaiser seul, ni à une fraction pangermaniste, mais à toute l'Allemagne. C'est donc l'Allemagne toute entière qui doit payer et réparer.

Édités par Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, ces livres sont en vente chez Richer à St-Hyacinthe et chez Granger Frères à Montréal.

DING! DANG! DONG!

— La validité des legs de messes faits en Angleterre pour le repos de l'âme des défunts a été reconnue par le Comité judiciaire de la Chambre des Lords, alors que, déjà, deux tribunaux en avaient, en première et en deuxième instance, proclamé l'invalidité.

— Le Collège Canadien de Rome, fermé pendant la guerre, ouvrira de nouveau ses portes cet automne. M. l'abbé P.-A. Lajoie, S.S., en a été nommé supérieur en remplacement de l'abbé L. Perrin, S.S., devenu curé de Notre-Dame à Montréal.

— Du 28 au 31 juillet, S. G. Mgr l'Archevêque, accompagné du R. P. J.-B. Beys, O.M.I., provincial du Manitoba, et de M. l'abbé J.-A. Sabourin, directeur du Petit Séminaire, a fait le voyage de Berens River et y a confirmé 47 personnes. *L'Ami du Foyer* de septembre contient un intéressant compte rendu de la visite de cette mission indienne, si isolée et encore si pauvre, confiée au dévouement du R. P. Ph. Valès, O.M.I.

— Le T. R. P. Michel Ott, O.S.B., a été élu abbé de l'abbaye de Muenster, Sask., en remplacement du T. R. P. Bruno Doerfler, décédé. Nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

— Parmi les nouveaux membres du personnel du collège de Saint-Boniface, nous saluons avec plaisir plusieurs anciens manitobains : Le R. P. Henri Bourque, recteur; le R. P. Joseph Blain, revenu après une année d'absence; le R. P. John MacDonald, le R. P. Alfred Bernier et le R. P. Gaston Hacault.

— Le dimanche, 24 août, S. G. Mgr l'Archevêque a béni la pierre angulaire de la nouvelle église d'Haywood. Cette jeune paroisse, dont M. l'abbé Cyrille Allaire est le curé, est entrée dans la voie de la prospérité, après avoir connu plusieurs années d'épreuve.

— L'honorable Juge L.-A. Prud'homme, après avoir rendu de très précieux services à "l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba", ayant demandé à être relevé de ses fonctions de président, M. Noël Bernier, avocat, a été choisi pour le remplacer. Le document intitulé : **Le devoir du moment**, inséré dans la présente livraison, indique combien le nouveau président maîtrise notre question scolaire et combien l'Association a eu la main heureuse en lui confiant la charge de président. Comment on l'a écrit avec grande justesse : "Relativement jeune, il apportera aux importants travaux de sa nouvelle charge l'ardeur contenue mais tenace que demande la politique choisie par l'Association, pour défendre contre tout venant, la vie catholique et française au Manitoba".

— Le 6 septembre a été dévoilé à Montréal un magnifique monument érigé à sir Georges-Etienne Cartier.

— Le R. P. C.-H. Giroux, O.M.I., après un séjour de 32 ans dans les missions du Mackenzie, est passé à Saint-Boniface vers la mi-septembre. Il retourne dans la province de Québec, d'où il est originaire.

-- Le dimanche, 31 août, S. G. Mgr l'Archevêque a béni solennellement le monument que les paroissiens de Saint-Joseph ont érigé au Sacré-Coeur. Une très belle fête religieuse a eu lieu à cette occasion. **La Liberté** du 16 septembre en a publié le compte rendu.

-- M. l'abbé Jacques Bertrand, ci-devant curé d'Inwood, a été nommé curé de Saint-Vital, et M. l'abbé A.-D. Rhéaume, ci-devant curé de Portage la Prairie, curé de la paroisse Ste-Anne, à Winnipeg.

-- M. l'abbé Léon Roy, ci-devant professeur au Petit Séminaire, a été nommé vicaire à Letellier.

-- M. l'abbé L.-A. Fortin, nouveau prêtre, a été nommé professeur au Petit Séminaire.

-- Deux nouvelles recrues pour le collège de Gravelbourg ont été faites au cours des vacances dernières dans la personne de M. l'abbé M. Salvail, de l'évêché de Saint-Hyacinthe, et dans celle de M. l'abbé A. Beaudet, du Séminaire de Nicolet.

-- Nous joignons nos protestations à celles de **La Liberté** contre le renvoi de M. G. Brunet comme inspecteur d'écoles. C'est une acte, joint à bien d'autres, dont nos compatriotes devront se rappeler le souvenir au bon moment.

-- Au cours d'un récent voyage à Québec, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêtue et de profession religieuse à l'Hôpital Général des Soeurs Grises et fait une visite, en compagnie de S. E. le cardinal Bégin, à l'honorable sénateur Landry, gravement malade.

-- Le 12 septembre le R. P. Damase Dandurand, O.M.I.—le vénérable centenaire—, a célébré le 78ème anniversaire de son ordination. A l'occasion de sa récente visite à Winnipeg, le Prince de Galles lui avait fait exprimer par dépêche le désir de le voir. Il s'est rendu à cette aimable invitation et a causé dix minutes avec le Prince, dont il a vu le grand-père, Edouard VII, à Ottawa, en 1860, et le père, Georges V, à Winnipeg, en 1901.

-- Le R. P. H. Emard, O.M.I., a prêché une retraite aux paroissiens de Keewatin dans la semaine du 14.

-- **Le Canada Français** de Québec a publié, dans ses livraisons de mars et d'avril, d'intéressants articles de M. A.-H. de Trémaudan et de M. l'abbé Ivanhoë Caron sur de la Vérendrye et ses fils.

-- Ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent et si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières.—Donoso Cortès.

R. I. P.

-- R. P. Stanislas Loiseau, S.J., décédé à Montréal.

-- Mme F.-X. Caron, mère de M. l'abbé S. Caron et de quatre religieuses de la Congrégation des SS. NN. de Jésus et de Marie, décédée à Montréal.